FICHE Découverte

LA VIE MONASTIQUE À FONTEVRAUD

/ L'ORDRE DE FONTEVRAUD

LA RÈGLE FONTEVRISTE

La règle de Fontevraud instaurée par Robert d'Arbrissel au début du XII[e] siècle pose les bases de la vie en communauté. Elle s'inspire de la **Règle de saint Benoît** réadaptée aux spécificités fontevristes (communauté double, accueil des pauvres et des malades, autorité d'une abbesse). Les sources historiques, plus nombreuses aux XVII[e] et XVIII[e] siècle, nous donnent des éléments précis sur l'organisation du monastère et la vie qu'on y menait.

Les principes fondateurs de la règle ont été constants pendant sept siècles :

- La direction de Fontevraud est confiée à une abbesse. 36 se sont succédées à la tête de l'ordre.
- Les moniales font vœux de clôture, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, elles consacrent leur vie à la prière et au travail : *Ora et Labora*.
- Le silence est de rigueur, interrompu momentanément pour les offices, la confession ou pour traiter de choses pratiques.

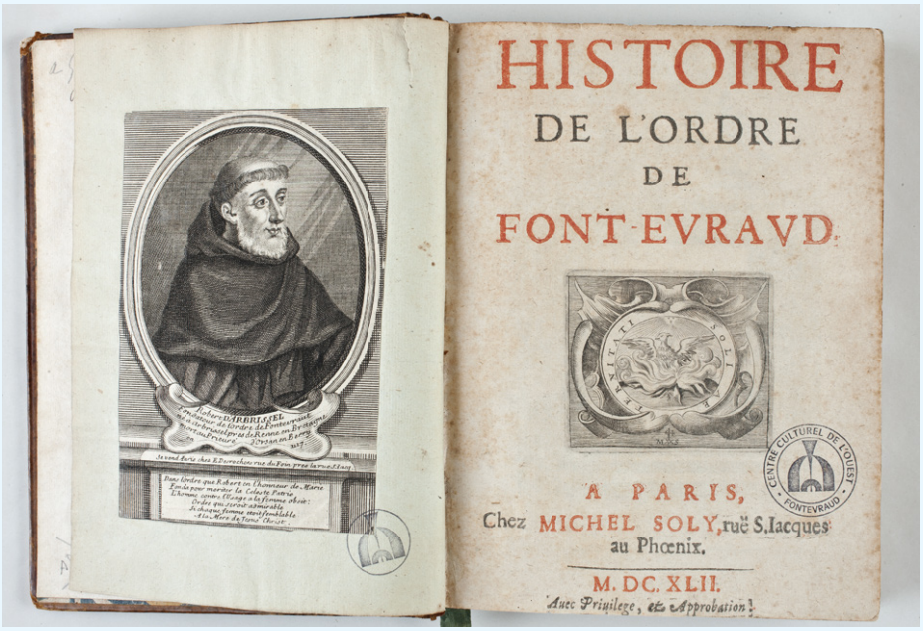

Histoire de l'ordre de Fontevraud par Pavillon, 1642 © Région Pays de la Loire, inventaire général, photo Patrice Giraud

La règle organise la vie de la communauté et les différents moments de la journée répondent à un rythme très codifié. Composée de 90 chapitres, elle s'applique à tous les prieurés de l'ordre (plus de 50 à la fin du XVII[e] siècle).

La clôture est strictement observée par les moniales, les moines séjournant à l'extérieur. Elles ne peuvent sortir de l'enceinte sans l'autorisation de l'abbesse.

Portrait de la 36[e] et dernière abbesse de Fontevraud, Julie d'Antin © Région Pays de la Loire, inventaire général, photo Patrice Giraud.

LA HIÉRARCHIE MONASTIQUE

La communauté respecte une hiérarchie très structurée :

- L'abbesse, *cheffe et générale de l'Ordre*, prend ses ordres du Saint-Siège et du Conseil du Roi. Ses privilèges d'ordre temporel et spirituel sont très étendus. Néanmoins, les **sacrements** restent dévolus aux hommes. C'est une personnalité puissante. À Fontevraud, elle est issue de la haute société.

Au XVI[e] siècle, le roi de France intervient dans la nomination abbatiale en donnant son avis ou en soutenant directement sa candidate.

- La grande prieure, seconde celle-ci dans sa charge.
- La cellérière joue le rôle d'intendante en gérant l'approvisionnement du monastère.
- La dépositaire tient les comptes, règle les factures, passe les commandes.
- La boursière reçoit de la dépositaire l'argent pour couvrir les dépenses de la communauté.
- La tourière garde le **tour** et reçoit les messages de l'extérieur.
- La sacristaine a en charge les ornements sacrés, le matériel liturgique et les reliques. Elle sonne les offices, nettoie l'église, le cloître et le chapitre.

Les autres sœurs se répartissent d'autres fonctions comme portière, cuisinière, infirmières, apothicaires, etc.

Le prieur de Saint-Jean de l'Habit dirige le monastère des hommes, sous les ordres de l'abbesse. Les frères prêtres célèbrent les offices, assurent les confessions et inspectent les prieurés de l'ordre.

/ LA VIE QUOTIDIENNE

LES LIEUX DE VIE

Dès le XII[e] siècle, quatre monastères sont érigés afin d'accueillir la communauté

Trois **prieurés** pour les femmes à l'intérieur de la clôture :

- Sainte-Marie, dit le Grand-Moûtier, héberge les moniales de chœur : sœurs de noble extraction vouées à la prière.
- Sainte-Marie Madeleine abrite les sœurs converses, pécheresses repenties et veuves, chargées des tâches domestiques.
- Saint-Lazare accueille les religieuses chargées des malades, notamment les lépreux hébergés hors clôture.
- Les moines séjournent au monastère Saint Jean de l'Habitation (ou de l'Habit) situé extramuros.

Vue aérienne de Fontevraud © DR

Les quatre monastères s'inspirent du modèle bénédictin hérité du plan de Saint-Gall. Chacun comprend un lieu de culte, des logements, des espaces de stockage et d'approvisionnement. L'ensemble monastique possède également des dépendances (noviciats, infirmerie Saint-Benoît, hôtellerie ...) ainsi qu'un vaste domaine foncier (fermes, bois, vignes, carrières, viviers, vergers, potagers...).

Plan au sol de l'abbaye, entre 1740 et 1758 © Région Pays de la Loire, inventaire général, photo Patrice Giraud.

LE RYTHME MONASTIQUE

Dans chaque prieuré, les religieux vont ensemble aux **offices** (7 à 8 fois par jour selon les époques). Fontevraud est une communauté contemplative, la prière occupant l'essentiel de la journée.

Au Grand-Moûtier, les moniales effectuent en groupe diverses tâches manuelles (broderie, jardinage) ou ménagères. Elles lisent et méditent les textes religieux.

Elles accueillent les malades et les hôtes importants. La journée d'une moniale se décompose selon des horaires définis par le soleil.

Règle de saint Benoît

Mode de vie monastique rédigé par saint Benoît de Nursie au VI[e] siècle. Cette règle a inspiré de nombreuses fondations et perdure encore aujourd'hui dans sa forme moderne.

Sacrements

Chez les chrétiens, rite sacré destiné à produire un effet divin chez celui qui le reçoit.

Tour

Armoire cylindrique tournant sur un axe, encastrée dans un mur de façon à pouvoir introduire dans la clôture des objets ou des messages venus de l'extérieur.

Prieuré

Couvent dépendant d'une abbaye sous l'autorité de l'abbesse. Chaque prieuré est gouverné par un ou une prieure. Il y avait 4 prieurés à Fontevraud.

Offices

Moments de prière communautaire qui rythment la journée des moines et des moniales (matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies).

À VOIR PENDANT LA VISITE...

ÉGLISE ABBATIALE

GISANT DES PLANTAGENÊTS | **CLOÎTRE**

SALLE DU CHAPITRE | **RÉFECTOIRE** | **CUISINE**

Certains espaces peuvent être exceptionnellement fermés à la visite.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accès par petits groupes pour certains espaces, 1h de visite. Ouverture du site à 10h.

Fermeture le mardi entre novembre et avril.

Contact : e.scolaires@fontevraud.fr / 07.88.85.54.30 ou 07.86.60.51.84